Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Genève, 26 janvier-3 février 2015

EB136/1(annoté)
19 novembre 2014

Ordre du jour provisoire (annoté)

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

2. Rapport du Directeur général

3. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la vingt et unième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui se tiendra du 21 au 23 janvier 2015.

4. Rapports des comités régionaux au Conseil exécutif

Dans la décision WHA65(9) sur la réforme de l'OMS, l'Assemblée de la Santé a approuvé la proposition tendant à ce que les présidents des comités régionaux soumettent systématiquement au Conseil un rapport récapitulant les débats des comités. Le Conseil est invité à examiner les recommandations des comités régionaux.

5. Réforme de l'OMS

5.1 Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Le rapport a été établi en application de la décision WHA67(14), dans laquelle l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général, entre autres dispositions, de présenter un document au Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session, en s'assurant que les États Membres le reçoivent au plus tard à la mi-décembre 2014 afin de leur laisser suffisamment de temps pour l'étudier et mieux se préparer aux discussions et délibérations.

Un deuxième document est également soumis au Conseil pour l'informer des délibérations des comités régionaux sur la question, comme il est demandé dans la décision WHA67(14).

5.2 Méthode de travail des organes directeurs

Suite à une demande faite par le Conseil exécutif à sa cent trente-cinquième session, le rapport du Secrétariat présente des recommandations pour améliorer les travaux des organes directeurs, dans le but de rendre les ordres du jour plus gérables, de réformer les obligations en matière d'établissement de rapports, d'encourager un examen en amont des projets de résolution et de faire en sorte que la documentation soit distribuée en temps voulu. Des solutions possibles pour gagner du temps et mieux se concentrer sur les travaux stratégiques des organes directeurs seront également présentées.

5.3 Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme

Le Secrétariat présentera au Conseil un rapport sur l'état d'avancement du processus de réforme de l'OMS et décrira comment la réforme a aidé l'Organisation à réagir à la flambée de maladie à virus Ebola. Le rapport précisera également les domaines à améliorer repérés pendant la riposte au virus Ebola.

6. Maladies non transmissibles

6.1 Résultats de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition

Dans la décision EB134(2), le Conseil exécutif a prié le Directeur général, entre autres dispositions, de faire rapport à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session, sur les conclusions de la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition. Le rapport rend compte des résultats de la Conférence et indique le rôle de l'OMS dans la suite qui y sera donnée.

6.2 Élaboration d'un ensemble d'indicateurs de base pour la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, que l'Assemblée de la Santé a fait sien dans la résolution WHA65.6, définit six cibles mondiales pour 2025. Dans la décision WHA67(9), l'Assemblée de la Santé a approuvé sept indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis par rapport aux cibles mondiales et s'inscrivant dans l'ensemble d'indicateurs de base du cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, et elle a prié le Directeur général, entre autres dispositions, d'achever l'élaboration de l'ensemble d'indicateurs de base et d'un ensemble élargi d'indicateurs permettant de suivre les processus qui ont un impact sur les cibles mondiales dans le contexte propre à chaque pays. Le Conseil est invité à examiner le cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant et à donner des indications supplémentaires sur la fréquence des révisions périodiques du cadre.

6.3 Commission pour mettre fin à l'obésité de l'enfant : informations actualisées

Dans le but de mieux informer sur l'obésité de l'enfant et d'organiser une action globale contre ce problème, le Directeur général a créé une commission de haut niveau pour mettre fin à l'obésité de l'enfant. Le rapport expose le champ d'étude et la finalité de la commission ainsi que les travaux qu'elle mène actuellement.

6.4 Suivi de la réunion de haut niveau 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à un examen et une évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

À la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur général a été prié de présenter un rapport à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé sur le rôle de l'OMS dans le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins de l'examen et de l'évaluation d'ensemble des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (New York, 10 et 11 juillet 2014). Le rapport est soumis conformément à cette demande. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à donner des indications supplémentaires sur la question de savoir s'il convient de mettre au point un ensemble d'indicateurs de processus applicables aux différentes situations des pays pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 66/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans un deuxième document, en vertu du paragraphe 15 du mandat du mécanisme mondial de coordination de la lutte contre les maladies non transmissibles, le Directeur général présente au Conseil pour examen le plan de travail proposé pour le mécanisme pendant la période 2016-2017.

6.5 Rapport de situation mondial sur la violence et la santé

Ce document indique les progrès réalisés dans l'application de la résolution WHA67.15, conformément à la demande faite dans cette résolution. Le rapport décrit notamment les travaux que poursuit le Secrétariat en vue de constituer une base de données scientifiques sur les facteurs de risque et de protection face à la violence, l'ampleur, l'évolution du phénomène et ses conséquences sur la santé, et d'apporter une assistance technique pour renforcer le rôle du système de santé dans la lutte contre la violence.

6.6 Charge mondiale de l'épilepsie et nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat fournit des informations sur la charge mondiale de l'épilepsie et la nécessité d'assigner un rang de priorité plus élevé à l'action coordonnée au niveau des pays pour atténuer ses conséquences sanitaires et socio-économiques. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à fournir des indications supplémentaires.

7. Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie

7.1 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé

Comme il a été demandé dans les résolutions WHA58.31, WHA63.15, WHA63.17, WHA63.24, WHA64.13 et WHA65.7, le rapport récapitule les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé ainsi que de leurs cibles spécifiques. Conformément aux autres demandes faites dans ces résolutions, il indique aussi les progrès réalisés dans la réduction de la mortalité de l'enfant grâce à la prévention et au traitement de la pneumonie ; à la baisse de la mortalité périnatale et néonatale ; à la prévention et la prise en charge des malformations congénitales ; et à l'instauration de la couverture universelle par les soins destinés aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants.

7.2 Santé et environnement

- Prendre en compte les effets de la pollution de l'air sur la santé

À sa cent trente-cinquième session, le Conseil exécutif a examiné un rapport sur la prise en compte des effets de la pollution de l'air sur la santé. À la lumière des observations formulées lors du débat, le Conseil a décidé d'inscrire la question de l'impact de la pollution de l'air sur la santé à l'ordre du jour provisoire de sa cent trente-sixième session. Le rapport présente notamment des stratégies pour prévenir, maîtriser et atténuer les effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé.

- Climat et santé : résultats de la Conférence de l'OMS sur la santé et le climat

La Conférence de l'OMS sur la santé et le climat (Genève, 27-29 août 2014) a été une étape importante dans la suite donnée aux demandes faites au Directeur général par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA61.19. Le rapport résume les travaux et les conclusions de la Conférence.

7.3 Santé des adolescents

Un plan global pour la santé de l'adolescent, fondé sur les données disponibles actuellement et sur les engagements et plans d'action existants au niveau mondial, et visant des résultats mesurables, sera peut-être nécessaire pour soutenir les pays dans l'application d'interventions et de stratégies pour la santé de l'adolescent qui tiennent compte du contexte national. Dans le rapport, le Secrétariat propose donc des éléments pour dresser ce plan ainsi qu'un processus de consultation avec les pays et les parties prenantes. Le Conseil exécutif est invité à donner des indications sur cette question.

7.4 Femmes et santé : 20 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing

Le rapport présente les progrès réalisés dans le domaine de la santé des femmes depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995). Il passe également en revue les chantiers inachevés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les défis à relever et les priorités nouvelles à l'heure du vingtième anniversaire de la Déclaration de Beijing.

8. Préparation, surveillance et intervention

8.1 Résistance aux antimicrobiens

En application de la résolution WHA67.25, le Secrétariat présentera un projet de plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui sera soumis à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session.

Un rapport distinct exposera en détail les progrès accomplis dans l'application des autres éléments de la résolution WHA67.25.

8.2 Poliomyélite

En mai 2014, le Directeur général a déclaré que la propagation du poliovirus sauvage était une « urgence de santé publique de portée internationale » et a publié des recommandations temporaires pour parer au risque de plus en plus grand que la propagation se poursuive. Le rapport rend compte de l'impact des mesures d'urgence appliquées pour interrompre la circulation des poliovirus sauvages endémiques et importés, et expose les nouvelles mesures destinées à stopper la propagation internationale. Il propose également un calendrier rigoureux pour le retrait du vaccin antipoliomyélitique oral de type 2 partout dans le monde en avril 2016, retrait en vue duquel les États Membres doivent prendre des mesures urgentes pour faire en sorte qu'aucun poliovirus dérivé d'une souche vaccinale de type 2 ne continue à circuler et que les critères de préparation, comme la mise en place du vaccin inactivé, soient pleinement remplis.

8.3 Application du Règlement sanitaire international (2005)

Conformément au mécanisme de notification instauré en vertu de la résolution WHA61.2, le Directeur général rendra compte des progrès accomplis par les États Parties et par le Secrétariat dans l'application du Règlement.

Dans un deuxième document, le Directeur général rendra compte des conseils que le Comité d'examen du RSI lui a donnés à l'issue de sa réunion des 13 et 14 novembre 2014 au sujet de la deuxième prolongation des délais prévus pour mettre en place les capacités nationales requises en santé publique et au sujet de l'application du Règlement sanitaire international (2005).

9. Maladies transmissibles

9.1 Paludisme : projet de stratégie technique mondiale pour l'après-2015

À la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, les États Membres ont appuyé la proposition tendant à ce que le Secrétariat établisse un projet de stratégie technique mondiale contre le paludisme pour l'après-2015. Le Conseil est invité à examiner le projet de stratégie technique mondiale de l'OMS contre le paludisme 2016-2030 et à recommander qu'il soit soumis à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

9.2 Dengue : prévention et lutte

La progression de la dengue partout dans le monde est un grave problème de santé publique. À la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2014, plusieurs États Membres ont évoqué la charge de la dengue à la fois pour la santé publique et sur le plan économique lors du débat en plénière sur le lien entre climat et santé. Le rapport décrit la menace que la dengue représente pour la santé publique à l'échelle mondiale, les éléments de la stratégie mondiale de lutte contre la maladie et les mesures essentielles à prendre.

9.3 Plan d'action mondial pour les vaccins

Conformément à la résolution WHA65.17, un rapport récapitulatif est soumis sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles mondiales de vaccination, selon le cadre de suivi et de responsabilisation approuvé par la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé et les recommandations du Groupe stratégique consultatif d'experts sur la vaccination, qui s'est réuni en octobre 2014.

9.4 Flambée 2014 de maladie à virus Ebola

Le rapport du Secrétariat indique les difficultés que pose la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest et décrit l'action entreprise au niveau mondial. Il fait le point sur la situation épidémiologique actuelle et sur l'action menée par l'OMS, le système des Nations Unies dans son ensemble et d'autres partenaires internationaux. Des informations actualisées sont données sur la recherche-développement dans le domaine des thérapies, des vaccins et des essais cliniques ; les problèmes logistiques et opérationnels ; la mobilisation de ressources ; et la préparation, y compris les capacités requises au titre du Règlement sanitaire international (2005).

10. Systèmes de santé

10.1 Développer les soins chirurgicaux d'urgence, les soins chirurgicaux essentiels et l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle

À sa cent trente-cinquième session, le Conseil exécutif est convenu de consacrer un point de l'ordre du jour provisoire de sa cent trente-sixième session au développement des soins chirurgicaux d'urgence, des soins chirurgicaux essentiels et de l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle et qu'il serait établi une nouvelle version du rapport dont il avait pris note. En développant les services chirurgicaux et les services d'anesthésie de base dans les établissements de premier recours, on peut contribuer à réduire la mortalité et les handicaps que causent les maladies transmissibles et non transmissibles et avancer plus vite sur la voie de la couverture sanitaire universelle. Sur cette base, le Conseil est invité à examiner les mesures envisagées spécifiquement au niveau des pays et pour le Secrétariat en vue d'améliorer la prestation de services dans ce domaine.

10.2 Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé

Dans la résolution WHA63.16, l'Assemblée de la Santé a décidé que le premier examen de l'utilité et de l'efficacité du Code serait effectué par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. Le Conseil exécutif est invité à examiner le processus mis en place pour faciliter le premier examen, et les progrès réalisés jusqu'ici.

10.3 Produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits

La troisième réunion du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits s'est tenue à Genève (Suisse) du 29 au 31 octobre. Entre autres questions, le dispositif a traité de son propre réexamen décidé par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA65.19. Le document final de la troisième réunion constitue la base du rapport qui sera présenté à l'Assemblée de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-sixième session. Dans le rapport qu'il soumet au Conseil, le Secrétariat fait par ailleurs le point sur les activités entreprises pour exécuter le plan de travail, présente les résultats de l'exercice visant à hiérarchiser les éléments du plan de travail et rapporte les conclusions des réunions techniques organisées pour achever les consultations en ligne tenues auparavant sur les deux éléments techniques du plan.

10.4 Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Conformément à la décision WHA67(15), le Secrétariat exposera dans un rapport les résultats de l'étude visant à déterminer s'il est possible d'utiliser un mécanisme existant pour héberger un fonds commun de contributions volontaires pour la recherche-développement avec le Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

Conformément à la résolution WHA66.22 et à la décision WHA67(15), le Secrétariat soumettra un deuxième rapport indiquant les progrès accomplis dans la réalisation des projets de démonstration de recherche-développement retenus.

10.5 Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Conformément à la résolution WHA62.16, le Secrétariat soumet un rapport dans lequel il fixe un calendrier pour le processus devant aboutir à la présentation aux organes directeurs d'un rapport d'évaluation de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.

10.6 Produits sanguins et autres produits médicaux d'origine humaine

Donnant suite aux propositions des États Membres qui ont appelé de leurs vœux une résolution de l'Assemblée de la Santé sur l'autosuffisance en sang et en produits sanguins sur la base du don de sang volontaire non rémunéré, ainsi qu'à l'appel lancé à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour que les Principes directeurs de l'OMS sur la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains soient appliqués aux produits médicaux d'origine humaine, le Secrétariat a établi un rapport qui couvre à la fois les produits sanguins et les autres produits médicaux d'origine humaine.

11. Questions programmatiques et budgétaires

11.1 Exécution et financement du budget programme 2014-2015 : mise à jour

Le rapport rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du budget programme 2014-2015.

11.2 Projet de budget programme 2016-2017

Le projet de budget programme 2016-2017 a été révisé après examen et discussion au sein des comités régionaux et est soumis au Conseil pour examen.

11.3 Allocation stratégique des volants budgétaires

Conformément aux mesures et aux échéances proposées par le Secrétariat au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingtième réunion, et pour donner suite aux observations formulées lors de l'examen du rapport que le Comité a soumis sur la question à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat présente un point sur l'élaboration de la nouvelle méthode d'allocation stratégique des volants budgétaires.

12. Questions financières

12.1 Projet de stratégie financière pour l'OMS

Dans son rapport sur le financement des coûts de l'administration et de la gestion, dont la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a pris note, le Secrétariat a proposé de présenter un rapport reliant entre elles les différentes réformes dans le domaine du financement et dessinant les grandes orientations stratégiques pour le financement de l'OMS.

12.2 Barème des contributions 2016-2017

Le Conseil est invité à examiner le barème des contributions pour 2016-2017 et un projet de résolution recommandant son adoption par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

13. Questions de gestion et de gouvernance

13.1 Évaluation

Le rapport du Secrétariat fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'Organisation.

13.2 Immobilier : le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé a examiné un précédent rapport faisant le point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève et a adopté la décision WHA67(12) dans laquelle, entre autres dispositions, elle a pris note de la stratégie actualisée de rénovation des bâtiments, autorisé le Directeur général à entreprendre la phase initiale de planification, y compris l'organisation d'un concours d'architecture, et l'a notamment prié de présenter à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé le concept retenu pour le nouveau bâtiment, accompagné d'une ébauche du cahier des charges, ainsi qu'un bilan financier détaillé pour l'ensemble de la stratégie de rénovation. En application de la décision WHA67(12), le Secrétariat présente au Conseil un nouveau point sur la stratégie de rénovation des bâtiments à Genève.

13.3 Rapports des comités du Conseil exécutif

- Comité permanent des organisations non gouvernementales

Au cours de cette session, le Conseil sera saisi d'un rapport du Comité permanent des organisations non gouvernementales contenant notamment les recommandations du comité sur les demandes d'organisations en vue de leur admission aux relations officielles avec l'OMS, et l'examen de la collaboration entre l'OMS et un tiers des organisations non gouvernementales en relations officielles avec elle pendant la période 2012-2014.

- Fondations et distinctions

Le Conseil examinera les rapports des groupes de sélection des prix ci-après qui doivent être décernés en 2015 : Prix de la Fondation Sasakawa pour la santé, Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé, Prix de l'État du Koweït pour la recherche en promotion de la santé et Prix Dr LEE Jong-wook pour la santé publique. Le Conseil est invité à approuver le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha. Le Conseil est également invité à examiner un rapport de la réunion de la Fondation Jacques Parisot et les amendements proposés aux statuts du Prix de l'État du Koweït pour la recherche en promotion de la santé.

13.4 Ordre du jour provisoire de la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et date, lieu et projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-septième session du Conseil exécutif

14. Questions relatives au personnel

14.1 Nomination du Directeur régional pour l'Afrique

Le document contient la proposition du Comité régional au Conseil concernant la nomination du Directeur régional.

14.2 Nomination du Directeur régional pour l'Europe

Le document contient la proposition du Comité régional au Conseil concernant la nomination du Directeur régional.

14.3 Déclaration du représentant des Associations du personnel de l'OMS

14.4 Ressources humaines : informations actualisées

Le rapport fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines à l'échelle de l'Organisation.

14.5 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Le rapport contient différents amendements consécutifs à l'examen par l'Assemblée générale des Nations Unies des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale.

14.6 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Les amendements au Règlement du Personnel apportés par le Directeur général sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel sont présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé.

15. Questions soumises pour information

15.1 Rapports des organes consultatifs

- Comités d'experts et groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, et notamment un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions sur les programmes de l'Organisation.

Dans un deuxième rapport, le Secrétariat donnera des précisions sur ces réunions et sur la composition des comités d'experts qui se sont réunis en 2014.

16. Clôture de la session

Note :

1. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau se sont concertés avec le Directeur général au sujet du projet d'ordre du jour provisoire qui avait été transmis le 13 juin 2014 aux États Membres pour qu'ils fassent des observations, et au sujet des cinq propositions d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour qui avaient été reçues des États Membres à l'échéance du 5 septembre. La consultation s'est déroulée par courrier électronique le 10 septembre 2014.

Les membres du Bureau ont recommandé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cent trente-sixième session du Conseil, en janvier 2015, les points supplémentaires suivants :

- *sous la catégorie Maladies non transmissibles, un point intitulé « Charge mondiale de l'épilepsie et nécessité d'une action coordonnée au niveau des pays pour influer sur ses conséquences sanitaires et sociales et sensibiliser l'opinion publique » ;*

- *sous la catégorie Promotion de la santé à toutes les étapes de la vie, un point intitulé « Femmes et santé : 20 ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing » ;*

- *sous la catégorie Systèmes de santé, un point intitulé « Autosuffisance en produits sanguins sécurisés, sur la base du don volontaire non rémunéré » et un deuxième point intitulé « Principes consensuels mondiaux relatifs au don et à l'utilisation des produits médicaux d'origine humaine », regroupés en un seul point intitulé « Produits sanguins et autres produits médicaux d'origine humaine ».*

2. En application de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau ont également recommandé de ne pas inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cent trente-sixième session du Conseil exécutif un nouveau point proposé par un État Membre intitulé « Combattre l'hépatite virale ».

= = =